

Kanaky/Nouvelle-Calédonie : non au dégel du corps électoral ! non à la recolonisation !

La Tendance Claire relaie le communiqué du collectif solidarité Kanaky



Le projet de loi constitutionnelle de dégel du corps électoral calédonien est débattu ces 2 jours à l'Assemblée nationale. Cette loi est comprise en Nouvelle-Calédonie comme une volonté d'en finir avec le processus de décolonisation engagé par l'accord de Nouméa. Résultat : une montée des tensions, des mobilisations multiples et puissantes dans tout le pays, et la menace d'un embrasement. Le collectif Solidarité Kanaky en appelle aux parlementaires pour retirer ce projet de loi.

Ce lundi 13 mai, veille du vote à l'assemblée nationale, les manifestations des indépendantistes contre le dégel du corps électoral se sont multipliées ; routes bloquées ou barrages filtrants, grève très suivie au port et aéroport de Nouméa, fermeture de nombreuses administrations, feux allumés à différentes endroits, début de mutinerie dans la prison de Nouméa, heurts entre jeunes kanak et forces de l'ordre dans les quartiers populaires, nombreux blessés et arrestations en masse.

C'est dans ce contexte insurrectionnel qu'aura lieu le vote à l'assemblée national ce 14 mai portant sur le dégel du corps électoral.

Pour tenter d'arrêter ce processus dangereux pour l'avenir du peuple kanak, les élus du congrès de Nouvelle Calédonie se sont réunis ce lundi 13 mai et sont parvenu à adopter, à la majorité, une résolution demandant le retrait de ce projet de loi sur le corps électoral. Les élus rappellent à l'État qu'ils sont majoritairement contre ce projet de loi.

30 ans après l'Accord de Nouméa, ainsi que du transfert des compétences et leur rééquilibrage, les inégalités restent très importantes, le non respect de la priorité à l'emploi local : dans beaucoup de secteurs, ce sont les métropolitains récemment arrivés en Nouvelle Calédonie, du fait de conditions attractives (niveau de salaire et indexation, avantages en terme de logement ou de soutien à l'installation), qui

occupent des postes au détriment des travailleurs Kanak à compétences égales. Ainsi se perpétue une longue tradition de privilèges offerts aux Français partant travailler en Outre-mer.

Des conditions qui permettent de renforcer la colonie de peuplement qu'a toujours représenté pour l'État français ce territoire du Pacifique. Cela en violation totale du droit international. En effet, la Kanaky/Nouvelle-Calédonie reste un territoire non autonome au regard du droit international, à ce titre inscrit sur la liste des pays à décoloniser selon la résolution 15-14 des Nations Unies.

L'Accord de Nouméa est un accord de décolonisation. Il prévoyait 3 consultations référendaires d'autodétermination. Le deuxième référendum avait montré, en 2020, une poussée des voix indépendantistes : à seulement 9000 voix près, le « Oui » à la pleine souveraineté de la Nouvelle Calédonie était majoritaire.

Les conditions du troisième et dernier référendum, fin 2021, sont aujourd'hui toujours contestées par l'ensemble des courants indépendantistes, lesquels avaient demandé suite à l'épidémie du Covid et au confinement qui empêchait toute campagne, le report de la consultation et le respect tant de la promesse d'Édouard Philippe de le tenir en 2022 que de la période de deuil kanak. Ce 3ème référendum n'est pas reconnu par les indépendantistes qui n'ont pas participé au vote. Une plainte est prévue à ce sujet auprès de la Cour Internationale de Justice.

Aujourd'hui, le gouvernement français a décidé de passer en force. Il présente unilatéralement deux projets de lois sur l'avenir institutionnel de la Kanaky/Nouvelle-Calédonie qui mettent en jeu l'avenir du peuple Kanak, et la stabilité du pays. Ils visent une sortie dans des conditions très contestées et non consensuelles de l'Accord de Nouméa, avec pour conséquence une aggravation considérable des clivages.

Le premier projet de loi concernant le report des élections provinciales a été adopté en mars dernier, le second vise à modifier la constitution est central dans l'Accord de Nouméa, aucune modification ne devrait être faite par une décision unilatérale de l'État, sans un accord global entre les forces politiques locales.

Ces projets de lois renouent avec les pratiques éprouvées de mise en minorité du peuple Kanak dans son propre pays, au profit d'une droite locale qui voudrait par une modification des sièges au Congrès de Nouvelle-Calédonie y trouver une majorité en sa faveur. L'État s'engage dans une modification brutale de toute l'organisation de la vie démocratique de la Nouvelle-Calédonie. C'est une façon de favoriser la recolonisation du territoire et l'invisibilisation du peuple Kanak !

En réponse, en Kanaky/Nouvelle-Calédonie les mobilisations s'amplifient contre ces deux projets de lois. Plus de 80 000 personnes dans la rue le 13 avril dernier sur tout le territoire. Des mobilisations historiques qui sont impulsées par la CCAT (Cellule de Coordination des Actions de Terrain,) qui regroupe l'ensemble des courants

indépendantistes. Les objectifs sont clairs : la demande du retrait du projet de loi sur le dégel du corps électoral, la non reconnaissance du 3ème référendum, et la poursuite de la trajectoire de décolonisation.

Ce passage en force de l'État français rappelle de tristes souvenirs et favorise une dynamique de tensions extrêmement dangereuse. La mobilisation du 1er mai a été massive et cette année marquée politiquement par ce contexte politique.

Aujourd'hui la moindre étincelle peut embraser la pays.

La semaine du 4 mai 2024 jusqu'au 13 mai 2024, a été une semaine de mobilisations et d'actions continues de la CCAT. Débutée le 4 mai 2024 - pour l'anniversaire de la mort de Jean- Marie Tjibaou le 4 mai 1989, et l'anniversaire du massacre des 19 de la grotte d'Ouvéa le 5 mai 1988 - jusqu'à la présentation du texte à l'Assemblée Nationale ce 13 mai 2024. Des rassemblements devant toutes les gendarmeries du pays le 5 mai 2024, des marches dans différentes villes tous les jours. De nombreuses mines sont déjà bloquées comme à Houailou, à Thio.

La mobilisation entre dans sa 3ème phase.

Ce 13 mai 2024 les deux fédérations USTKE, T.H.T (Transports aériens et terrestres, Hôtellerie) et Ports & Docks entrent en grève, suivie à 99 %. Au port, sortie uniquement de marchandises de 1ère nécessité (denrées périssables et médicaments), toutes les sociétés du port ont décidé de fermer à 15H. Ralentissement de l'économie aujourd'hui. La chefferie de Wetr à Lifou a décidé la fermeture de l'aéroport de l'île.

À l'aéroport à Tontouta, les vols des avions ont pris énormément de retard du fait que les salariés ont quitté leurs postes donc perturbant le fonctionnement des services sur l'aéroport. Les mobilisations de la CCAT sur les accès routiers ont perturbé aussi le Pays. Le Pays, se mobilise partout, avec des barrages filtrants. Un début de mutinerie à commencé à la prison du camps Est, trois gardiens ont été pris en otage, intervention du RAID. Des jeunes ont affronté la police, les gendarmes mobiles, car ceux la même ont tiré aux flash-ball sur les jeunes provoquant leur colère. Le pays vit une tension extrême dans l'attente du vote à l'assemblée nationale.

Par ailleurs, la répression est forte. Plusieurs personnes poursuivies depuis la manifestation du 21 février dernier sont passées en procès le 19 avril au Tribunal de Nouméa, subissant de très lourdes condamnations, deux manifestants sont enfermés au camps Est, cinq autres manifestants sont libres mais avec bracelets électroniques. Depuis, il y a eu de nombreuses arrestations, certaines personnes ont été libérées mais avec des poursuites, d'autres sont en détention provisoire, ou gardés à vue. Ce sont des prisonniers politiques !

Lundi 13 mai 2024, 18 personnes devaient passer en comparution immédiate le procès a été reporté, pour certains au simple motif de port du drapeau de Kanaky ! Du jamais

vu ... !

Le collectif Solidarité Kanaky, créé en 2007, regroupe différentes organisations associatives, syndicales et politiques avec l'objectif d'organiser en France la solidarité avec le peuple Kanak dans sa trajectoire de décolonisation. Aux côtés des différents courants indépendantistes, nous réaffirmons notre solidarité aux luttes syndicales et politiques des indépendantistes Kanak indépendantistes et non kanak, contre la situation coloniale, raciste, capitaliste et répressive de l'État français en Kanaky.

Nous en appelons aux parlementaires qui à l'Assemblée nationale vont avoir la responsabilité de se prononcer sur la loi portant dégel du corps électoral de Nouvelle-Calédonie.

La Kanaky/Nouvelle Calédonie n'est pas un territoire français, mais au regard du droit international un « territoire non autonome ». Le projet de loi constitutionnelle proposé unilatéralement en vue du dégel du corps électoral, en violation du droit international, conduit les parlementaires à assumer la responsabilité de décider, à plus de 22000 kms de lui, de l'avenir de tout un peuple. Voire d'un possible embrasement en Kanaky/Nouvelle-Calédonie.

Ce projet de loi doit être retiré.

Exigeons la libération et l'abandon des poursuites pour les inculpés des mobilisations en cours.

Engageons des actions de solidarité ici en France contre les deux projets de loi et en solidarité au mouvement actuel en Kanaky.

Kanaky Nouvelle Calédonie, le 16 mai 2024